

# ÉTUDE AGRICOLE PRÉALABLE EN APPLICATION DU PRINCIPE E.R.C APPLIQUÉ À L'AGRICULTURE

Parc d'activités des Chevreuils  
Commune d'Aron  
**MAYENNE COMMUNAUTÉ**

**aGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
PAYS DE LA LOIRE



Octobre 2021



# SOMMAIRE

1  DESCRIPTION ET CARACTÉRISATION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT .....	4
A – LOCALISATION ET PRÉSENTATION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT .....	4
B – CONFORMITÉ AVEC LE DOCUMENT D'URBANISME .....	5
C – APPLICATION DU DÉCRET DU 31 AOÛT 2016 RELATIF À LA COMPENSATION AGRICOLE COLLECTIVE .....	6
D - DÉFINITION DU PÉRIMÈTRE D'ANALYSE DU TERRITOIRE AGRICOLE IMPACTÉ .....	6
E - CARACTÉRISATION DE L'AGRICULTURE DU TERRITOIRE DES CANTONS DE MAYENNE EST & OUEST .....	8
<b>1. CARACTÉRISATION DES ENTREPRISES AGRICOLES .....</b>	<b>8</b>
<b>2. PRODUITS ET FILIÈRES .....</b>	<b>9</b>
2  APPLICATION DU PRINCIPE E.R.C. AU PARC D'ACTIVITÉS DES CHEVREUILS .....	11
A – IMPACT DU PROJET SUR L'ESPACE AGRICOLE .....	11
B – ÉVITER L'IMPACT SUR L'ÉCONOMIE AGRICOLE DU TERRITOIRE .....	11
C – RÉDUIRE L'IMPACT SUR L'ÉCONOMIE AGRICOLE DU TERRITOIRE .....	11
D - COMPENSER L'IMPACT SUR L'ÉCONOMIE AGRICOLE DU TERRITOIRE .....	12
<b>1. EVALUATION DE LA PERTE DE POTENTIEL AGRICOLE .....</b>	<b>12</b>
<b>2. RECONSTITUTION DU POTENTIEL ÉCONOMIQUE AGRICOLE .....</b>	<b>13</b>
<b>3. ESTIMATION DE L'INVESTISSEMENT NÉCESSAIRE .....</b>	<b>13</b>
3  MESURES DE RÉDUCTION ET DE COMPENSATION .....	14
A- MESURES DE COMPENSATION .....	14
<b>1. Adaptation des exploitations pour en faire des outils viables et         transmissibles – OP Vaubernier .....</b>	<b>14</b>
<b>2. Etude à la mise en place de nouveaux collectifs de vente .....</b>	<b>14</b>
<b>3. Développer une dynamique pédagogique sur l'activité agricole – collectif         de producteurs .....</b>	<b>15</b>
<b>4. Etude de faisabilité sur une mutualisation du transport .....</b>	<b>15</b>
<b>5. Etude pour la structuration d'une nouvelle filière pour la diversification         des systèmes en polyculture/élevage .....</b>	<b>15</b>
<b>6. Créer des collectifs d'échanges pour favoriser les transmissions des         fermes durables .....</b>	<b>15</b>
<b>7. Créer une pépinière « végétal local » .....</b>	<b>16</b>
B – Synthèse financière .....	17
C – CONCLUSION .....	17
4  ANNEXE 1 · DÉTERMINATION DU PRODUIT BRUT DU TERRITOIRE DES CANTONS DE MAYENNE EST & OUEST. ....	18
4  ANNEXE 2 · Détails sur les mesures de compensation collective agricole .....	19



# 1 | DESCRIPTION ET CARACTÉRISATION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT

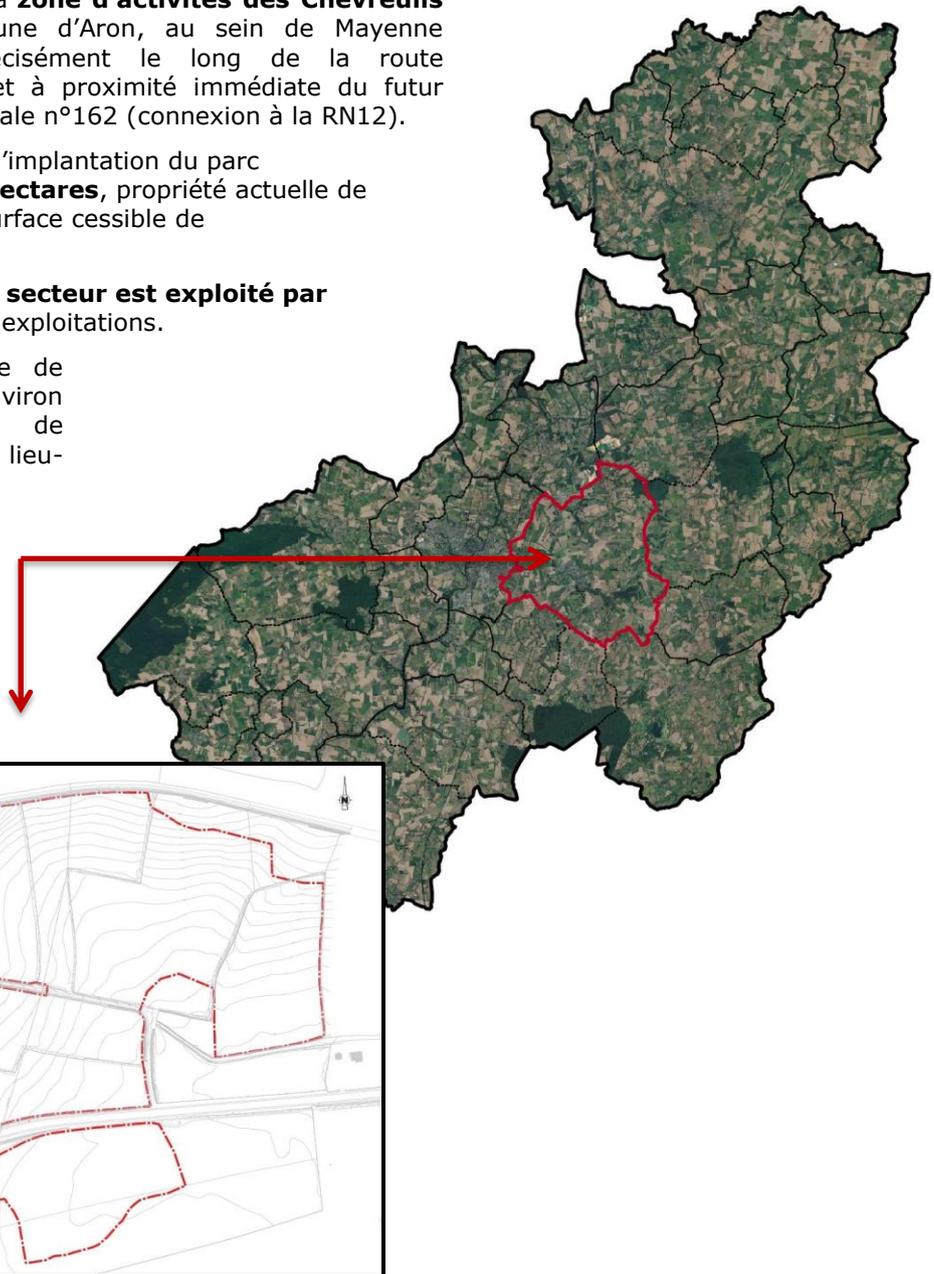
## A – LOCALISATION ET PRÉSENTATION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT

Le projet de création de la **zone d'activités des Chevreuils** est situé sur la commune d'Aron, au sein de Mayenne Communauté, plus précisément le long de la route départementale n°113, et à proximité immédiate du futur tronçon de la route nationale n°162 (connexion à la RN12).

L'enveloppe globale pour l'implantation du parc d'activités est de **18,50 hectares**, propriété actuelle de la collectivité, pour une surface cessible de 13,5 hectares.

À ce jour, **l'ensemble du secteur est exploité par l'agriculture**, par quatre exploitations.

Le premier site agricole de production est situé à environ 175 mètres au nord de l'enveloppe projetée, au lieu-dit « la Conillère ».



## B – CONFORMITÉ AVEC LE DOCUMENT D'URBANISME

Le Plan Local d'Urbanisme d'Aron a été approuvé le 28 février 2003, révisé le 21 janvier 2010 et a fait l'objet de diverses évolutions (modification, révision allégée). À ce jour, au règlement graphique, une zone à urbaniser à vocation économique est programmée sur une partie du secteur composant le parc d'activités des Chevreuils, d'une emprise de 9,3 hectares (Cf. page suivante PLU Aron).

Le Schéma de Cohérence Territoriale de Mayenne Communauté, approuvé le 14 mars 2019, prévoit le « développement d'un site économique majeur d'environ 25 hectares à l'ouest d'Aron : **Zone d'Activités Développement Durable (ZADD)**, valorisant sa localisation proche de la RN162 » (P. 11, DOO). Dans le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal, en cours d'arrêt projet, la traduction réglementaire porte la délimitation d'une zone « 1Aue » d'environ 18,50 hectares (Cf. page suivante PLUi CCMC).

### PLU ARON



### PLUi CCMC



## C – APPLICATION DU DÉCRET DU 31 AOÛT 2016 RELATIF À LA COMPENSATION AGRICOLE COLLECTIVE

La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014, a instauré l'article suivant dans le code rural (art. L.112-1-3) :

« Les projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements publics ou privés qui, par leurs natures, leurs dimensions ou leurs localisations, sont susceptibles d'avoir des conséquences négatives importantes sur l'économie agricole, font l'objet d'une étude préalable comprenant au minimum une description du projet, une analyse de l'état initial de l'économie agricole du territoire concerné, l'étude des effets du projet sur celle-ci, les mesures envisagées pour **éviter** et **réduire** les effets négatifs notables du projet ainsi que des mesures de **compensation** collective visant à consolider l'économie agricole du territoire.

L'étude préalable et les mesures de compensation sont prises en charge par le maître d'ouvrage.

Un décret détermine les modalités d'application du présent article, notamment les projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements publics et privés qui doivent faire l'objet d'une étude préalable. »

Le Décret n°2016-1190 du 31 août 2016 relatif à l'étude préalable et aux mesures de compensation est ainsi venu préciser les dispositions de cet article.

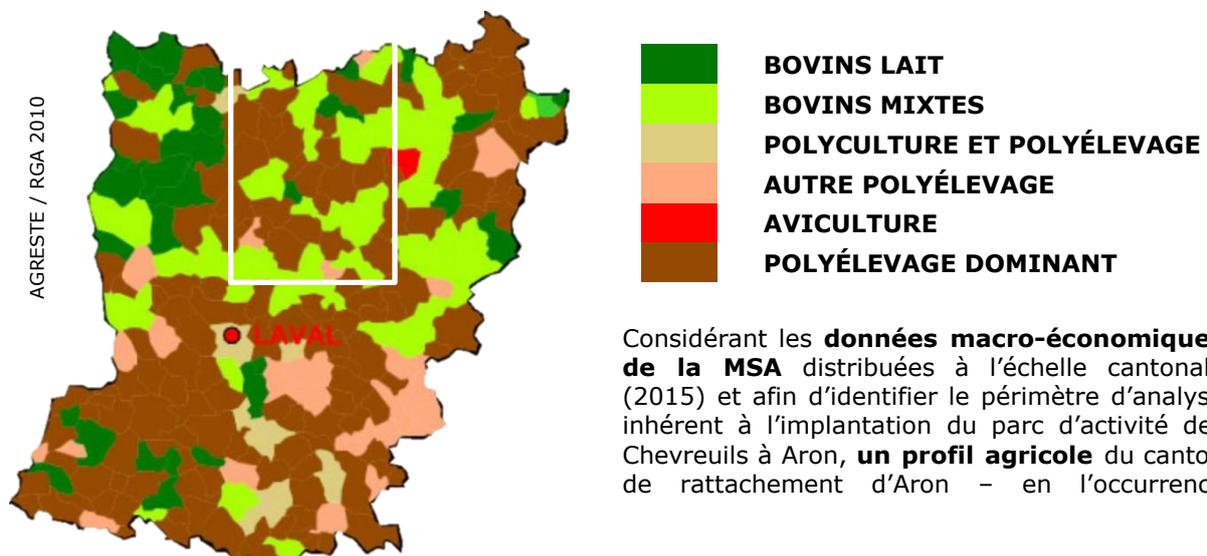
L'implantation du parc d'activités des Chevreuils est concernée par l'application de ce décret eu égard des critères suivants cumulés :

- **Condition de nature** : Le projet est soumis à étude d'impact systématique.
- **Condition de localisation** : Les parcelles concernées par l'emprise du projet sont en partie dans la zone à urbaniser du PLU, et prochainement au PLUi de Mayenne Communauté. Ces espaces étaient occupés par une activité agricole lors des trois dernières années précédant le dépôt de l'étude d'impact.
- **Condition de consistance** : La consommation en surface agricole, de 18,50 hectares est supérieure au seuil de deux hectares s'appliquant en Mayenne (décision de la CDPENAF en séance du 13 septembre 2018).

## D - DÉFINITION DU PÉRIMÈTRE D'ANALYSE DU TERRITOIRE AGRICOLE IMPACTÉ

L'identification du périmètre impacté est réalisable à partir d'un glissement d'échelle, des parcelles agricoles directement impactées par le projet à une échelle intercommunale dont les limites s'attachent à considérer une agriculture homogène (systèmes de production, assolement, etc.) en incluant les acteurs amont et aval des filières.

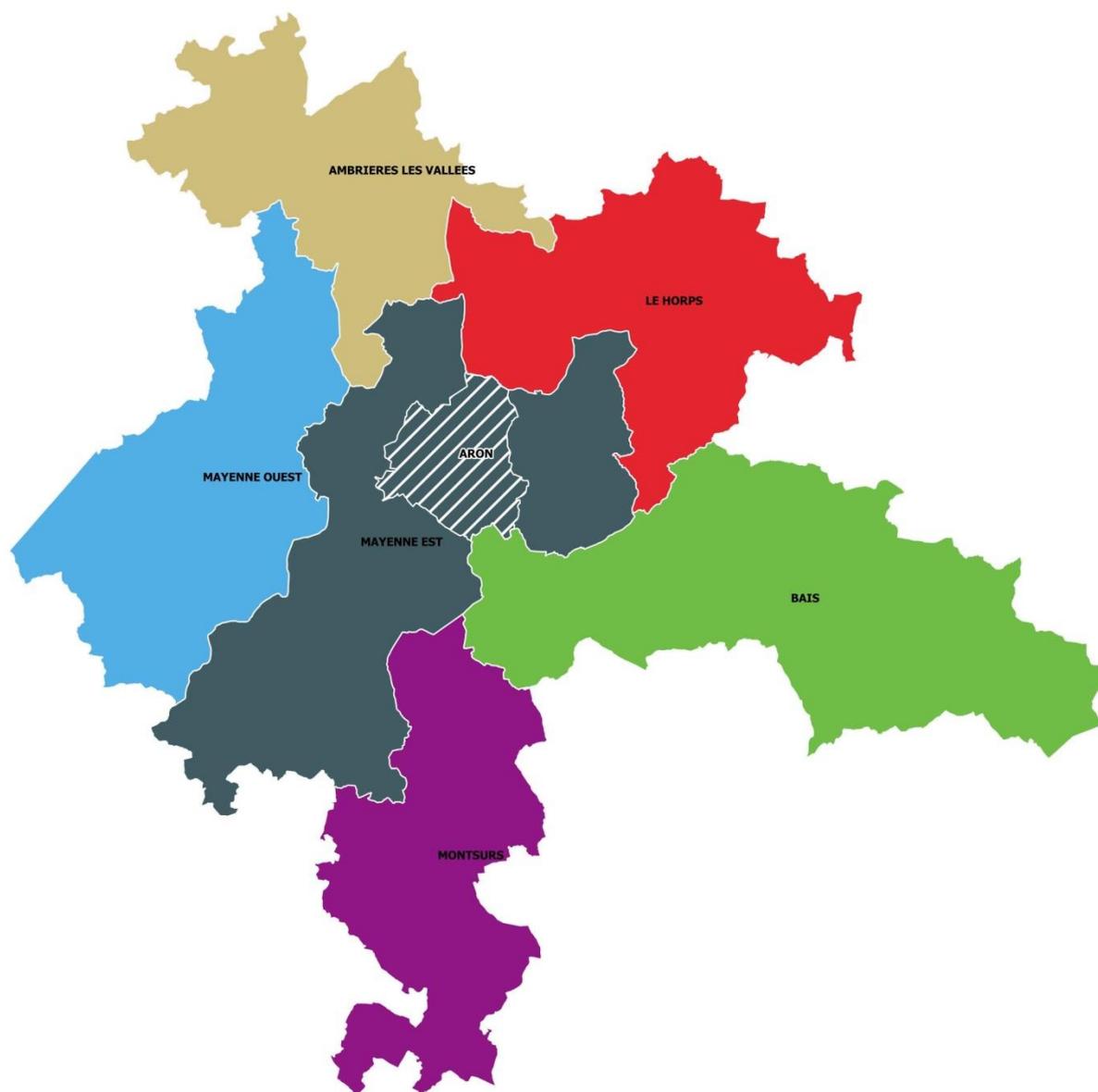
La carte ci-après, réalisée par l'AGRESTE d'après le recensement agricole de 2010, formalise à l'échelle communale l'orientation technico-économique des exploitations. À l'échelle départementale, la Mayenne se caractérise par une spécialisation des productions d'élevages (bovins lait et viande, avicoles, porcins).



Mayenne Est – et des cantons adjacents **a été défini.**

À la lecture du tableau, en page suivante, des similitudes entre les profils de productions (effectifs à l'hectare de SAU moyenne des exploitations) apparaissent entre le canton de référence, à savoir Mayenne Est, et les autres considérés : une production laitière avec le canton de Mayenne Ouest et Bais, une Surface Agricole Utile (SAU) moyenne exploitée avec les cantons d'Ambrières-les-Vallées et Mayenne Ouest ; une production avicole comparable à celle des cantons de Mayenne Ouest et Bais ; enfin une production porcine équivalente avec le canton de Mayenne Ouest.

Considérant que l'exercice vise à définir un périmètre d'analyse pour appréhender précisément les ateliers de production des exploitations agricoles, la réflexion s'opère sur l'agrégation de cinq thématiques (SAU, Lait, Viande, Porcs et Volailles), le canton de Mayenne Ouest présente quatre similitudes avec le canton de référence d'Aron (SAU, Lait, Porcs et Volailles). **Ainsi, le périmètre d'étude est défini par les cantons de Mayenne Est & Ouest.**



		AMBRIERES	MAYENNE EST	MAYENNE OUEST	BAIS	LE HORPS	MONTSURS
<b>NOMBRE EXPLOITATION &gt; 10 HECTARES</b>	PAC 2016	140	206	152	181	126	118
SAU MOYENNE	PAC 2016	75	78	78	92	95	82
<b>NB / FEMELLES LAITIÈRES &gt; 20 VL</b>	IPG 01/16	5 879	6 707	6 673	8 001	5 100	3 122
ratio VL/ha moy	*	78	86	86	87	54	38
ratio VL/explt	*	42	33	44	44	40	26
<b>NB / VACHES ALLAITANTES &gt; 20 VA</b>	IPG 01/16	876	2 694	1 095	1 873	1 498	2 173
ratio VA/ha moy	*	12	35	14	20	16	27
ratio VA/explt	*	6	13	7	10	12	18
<b>PL / PORCS</b>	MSA 01/15	5 014	15 695	15 250	7 766	1 814	9 860
ratio P/ha moy	*	67	201	196	84	19	120
ratio P/explt	*	36	76	100	43	14	84
<b>SURF / VOLAILLES</b>	MSA 01/15	7 850	13 273	14 286	15 140	8 470	4 600
ratio V/ha moy	*	105	170	183	165	89	56
ratio V/explt	*	56	64	94	84	67	39

## E - CARACTÉRISATION DE L'AGRICULTURE DU TERRITOIRE DES CANTONS DE MAYENNE EST & OUEST

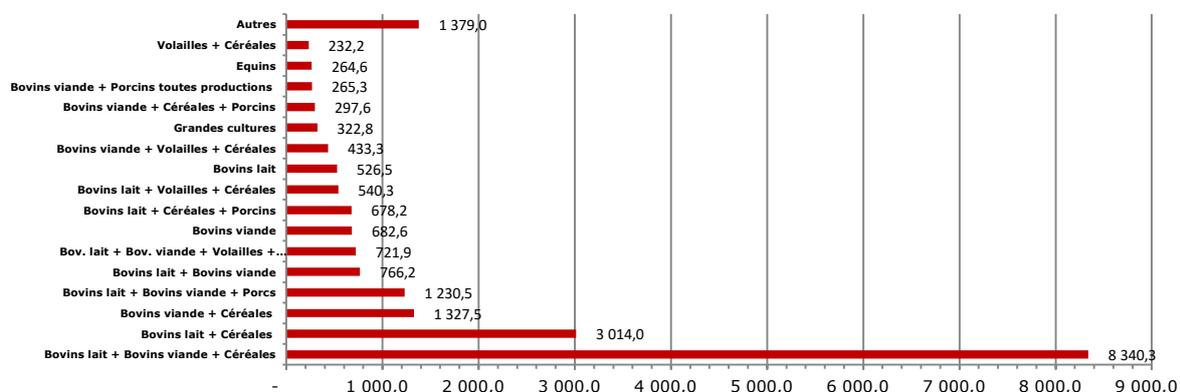
La présente étude s'attache à analyser les données issues du diagnostic agricole du Plan Local d'Urbanisme intercommunal réalisé en 2016 par la Chambre d'agriculture de la Mayenne.

### 1. CARACTÉRISATION DES ENTREPRISES AGRICOLES

L'économie agricole directe des anciens cantons de Mayenne Est & Ouest se compose de **409 exploitations** pour une **surface agricole cumulée de 21 023 hectares**. Au global, on dénombre 681 ateliers de productions et **16 systèmes de productions** (supérieur à 1% de SAU cumulée à l'échelle territoriale).

Spatialement, en associant la surface agricole exploitée en fonction des systèmes de productions effectifs ; **la production bovine** (laitière et/ou allaitante) occupe majoritairement l'espace agricole des cantons étudiés avec **70% de la SAU globale (14 657 hectares)** pour 54% des ateliers. En associant les systèmes mixtes, la proportion atteint 89% de la surface exploitée (18 824 hectares).

Les **productions hors-sol** (aviculture, porcine et cuniculture) sont généralement associées à des exploitations ayant une plus faible surface agricole. Sur le territoire analysé, la surface cumulée est de 232 hectares, soit **1% de la SAU globale** et elles représentent 11% des ateliers. En incluant les systèmes mixtes, la proportion atteint 21% de la SAU (4 399 hectares). Quant aux entreprises **spécialisées en grandes cultures**, elles ne représentent que 2% des ateliers et **2% de la SAU globale**.

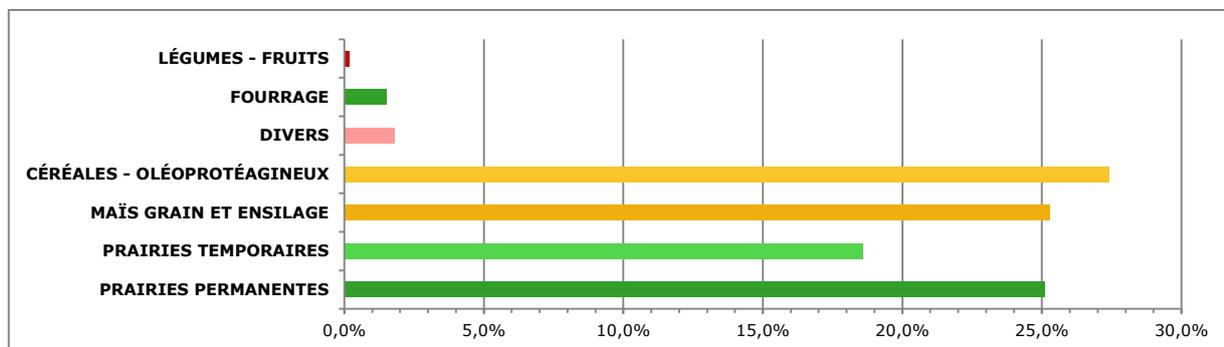


La **surface agricole cantonale** équivaut à 27 745 hectares (RPG 2016), soit **71 % du territoire** contre 76 % à l'échelle départementale. L'assolement des terres agricoles (carte n°1) confirme la prédominance de l'élevage sur le territoire (RPG 2016), avec 44 % des terres occupées par des pâtures (permanentes et temporaires) et 25% par le maïs ensilage. Les cultures de céréales et



oléoprotéagineux représentent 27 % des surfaces déclarées. Ces productions (grains) sont destinées principalement à la vente aux coopératives et la paille est utilisée par les exploitants.

En l'espèce, la catégorie « divers » (1,8%) regroupe des cultures déclarées à la PAC telles que les surfaces boisées sur d'anciennes terres agricoles, les surfaces agricoles temporairement non exploitées, les jachères de plus de 6 ans...

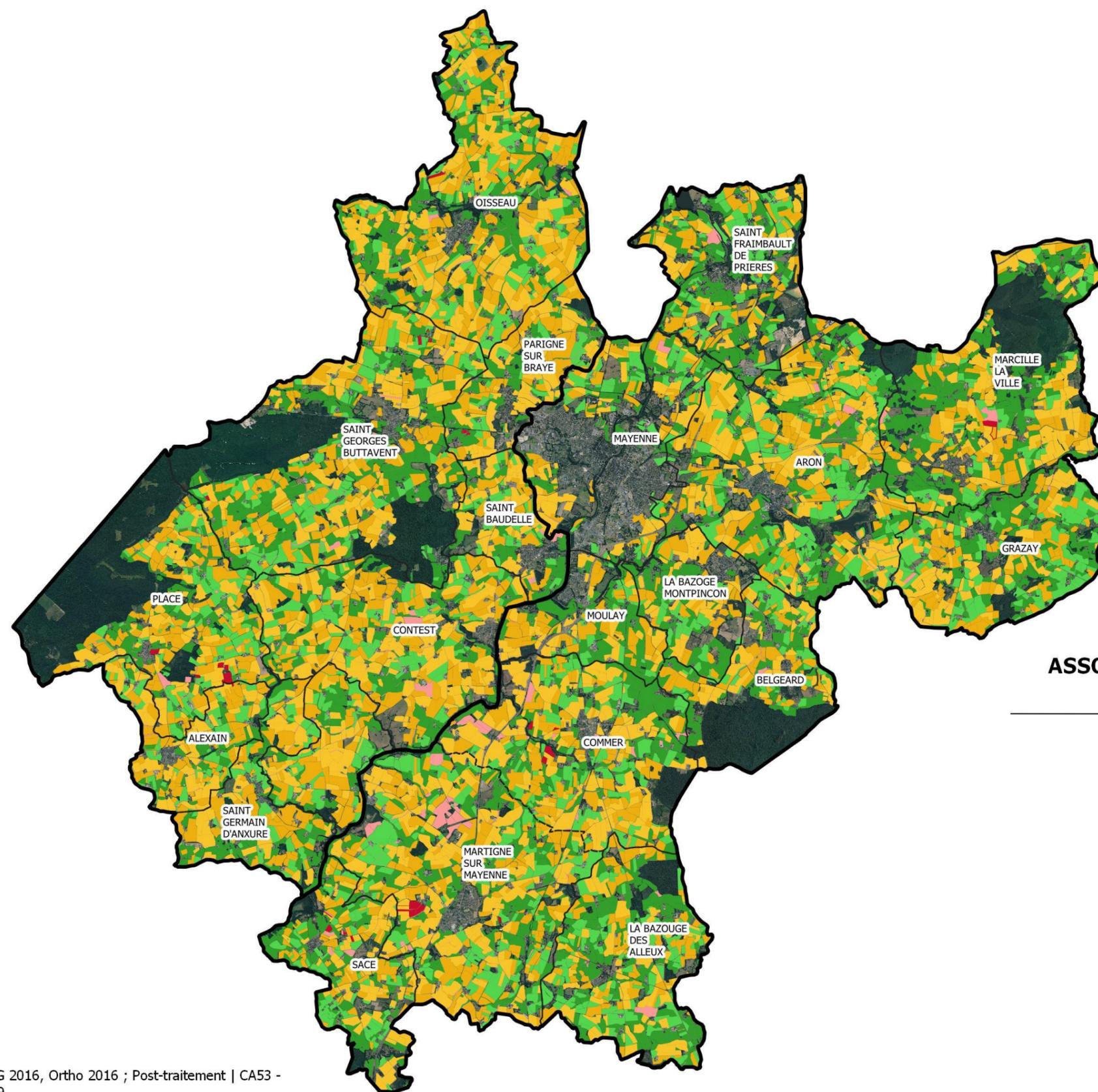


## 2. PRODUITS ET FILIÈRES

La majorité des exploitations agricoles du territoire commercialise leurs productions en filière longue. À l'échelle des cantons étudiés, on recense **plusieurs industries laitières** avec Lactalis (Mayenne), Bel (Mayenne), Vaubernier (Martiné-sur-Mayenne) ; ainsi que la **charcuterie** Thiol (Mayenne).

Ces entreprises emploient directement environ 300 personnes.





**ASSOLEMENT DES SURFACES AGRICOLES DÉCLARÉES**

- PRAIRIES PERMANENTES
- PRAIRIES TEMPORAIRES
- MAIS GRAIN ET ENSILAGE
- CEREALES - OLEOPROTEAGINEUX
- FOURRAGE
- ESTIVES LANDES
- LEGUMES - FRUITS
- DIVERS

PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE :  
CANTONS MAYENNE EST & OUEST



Réf/RPG 2016, Ortho 2016 ; Post-traitement | CA53 - 09/2019  
Echelle : 1/145 000ème



## 2| APPLICATION DU PRINCIPE E.R.C. AU PARC D'ACTIVITÉS DES CHEVREUILS

### A – IMPACT DU PROJET SUR L'ESPACE AGRICOLE

La création de la zone d'activités des Chevreuilis induit un **prélèvement net** en espaces agricoles de **18,50 hectares**.



EMPRISE ZONE D'ACTIVITÉS  
DES CHEVREUILS



SURFACE AGRICOLE

### B – ÉVITER L'IMPACT SUR L'ÉCONOMIE AGRICOLE DU TERRITOIRE

Le projet visant la création *ex-nihilo* d'une zone économique sur la commune d'Aron, aucune mesure d'évitement n'est recensée.

### C – RÉDUIRE L'IMPACT SUR L'ÉCONOMIE AGRICOLE DU TERRITOIRE

Initialement, la réflexion opérée lors de l'élaboration du PLUi de Mayenne Communauté a conduit à une réduction du périmètre. Lors des études préalables, une analyse foncière visant à identifier l'impact aux exploitations agricoles en place a été formalisée sur une enveloppe de 28 hectares. Le SCoT de Mayenne Communauté exprime la création d'une zone de 25 hectares à Aron. Au stade de l'arrêt projet, la traduction réglementaire de la zone des Chevreuilis est réduite d'un quart, soit 6,5 hectares.



## D - COMPENSER L'IMPACT SUR L'ÉCONOMIE AGRICOLE DU TERRITOIRE

Pour quantifier la perte de potentiel agricole du territoire et le volume financier des mesures compensatoires, la présente étude emploie la méthode développée par les Chambres d'agriculture des Pays-de-la-Loire, établie conjointement avec le SRISE (Service Régional de l'Information Statistique et Économique) de la DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt).

Cette méthode repose, dans un premier temps, sur **l'évaluation de la perte de potentiel agricole** et dans un second temps sur **l'estimation de l'investissement nécessaire**, pour compenser cette perte.

### 1. EVALUATION DE LA PERTE DE POTENTIEL AGRICOLE

Le potentiel agricole est déterminé en prenant en compte :

- Le produit brut moyen agricole qui intègre les produits à l'échelle de l'exploitation mais aussi en amont (agrofournitures et services),
- Le produit de la filière aval (industries agro-alimentaires et services) ;
- En considérant que cette perte de potentiel économique ne peut être reconstituée de façon immédiate.

#### 1.1. DÉTERMINATION DU PRODUIT BRUT AGRICOLE MOYEN DU TERRITOIRE

La quantification de la perte de potentiel économique des cantons de Mayenne Est & Ouest résulte du produit brut moyen généré par les exploitations du territoire pour un hectare théorique. Celui-ci est déterminé à partir de diverses sources de données comptables, telles que les références économiques du CER Mayenne-Sarthe, les repères économiques des systèmes équinés du Grand Ouest ou les études économiques des Chambres d'agriculture et des Associations de gestion et de comptabilité du Grand Ouest.

Le produit brut agricole, sur le territoire des cantons étudiés, a été calculé en considérant les produits bruts générés par les systèmes de production des exploitations agricoles, indexés à leur poids surfacique sur le territoire. D'après les données récoltées lors du diagnostic agricole (PLUi, 2017), 16 systèmes de production, comportant un ou plusieurs ateliers, sont recensés.

En combinant le produit brut associé aux différents systèmes de production et les occurrences ; **le produit brut agricole moyen est de 2 330,53 € par hectare** (annexe 1).

NB : les données suivantes sont arrondies à la valeur supérieure.

#### 1.2. IMPACT DIRECT : PRODUCTION AGRICOLE

La référence économique du territoire et le produit brut moyen permettent de déterminer la perte annuelle liée au prélèvement en surfaces agricoles :

#### PERTE ANNUELLE DE POTENTIEL : PRODUCTION DIRECTE

- Volume du prélèvement en terres agricoles X produit brut agricole moyen
- 18,50 hectares X 2 330,53 € = **43 115 €**

#### 1.3. IMPACT INDIRECT : FILIÈRES AVALS

La méthode utilisée considère que la perte économique pour la filière aval représente 1,4 fois la perte liée à l'impact direct<sup>1</sup>.

#### PERTE ANNUELLE DE POTENTIEL : AVAL

- Impact direct X 1,4
- 43 115 € X 1,4 = **60 361 €**

<sup>1</sup> L'indice résulte du rapport entre les chiffres d'affaires de la production agricole et de l'agroalimentaire. Celui-ci étant déterminé à partir des données visant uniquement les IAA mono ou quasi mono-régionale, avec un effectif salarial de 80 % présent en région Pays-de-la-Loire (minimum).



#### **1.4. PERTE ANNUELLE DE POTENTIEL AGRICOLE**

La perte de potentiel économique agricole pour le territoire correspond à l'ensemble des pertes directes et indirectes :

##### **PERTE ANNUELLE DE POTENTIEL : GLOBALE**

- Impact direct + Impact indirect
- 43 115 € + 60 361 € = **103 476 €**

#### **2. RECONSTITUTION DU POTENTIEL ÉCONOMIQUE AGRICOLE**

Compte tenu du temps nécessaire au montage des projets et à leur concrétisation, on considère qu'il faut 10 ans<sup>2</sup> pour reconstituer le potentiel économique perdu :

##### **POTENTIEL AGRICOLE TOTAL À RETROUVER**

- Perte annuelle de potentiel X 10 ans
- 103 476 € X 10 ans = **1 034 760 €**

#### **3. ESTIMATION DE L'INVESTISSEMENT NÉCESSAIRE**

Le montant de la compensation collective visant à consolider l'économie agricole du territoire correspond à l'investissement nécessaire à la reconstitution du potentiel économique perdu. Dans le domaine agricole, on considère qu'il faut investir 1 euro pour générer 6,50 euros de produits<sup>3</sup>.

##### **MONTANT DE LA COMPENSATION AGRICOLE COLLECTIVE**

- Montant du potentiel agricole à retrouver / 6,50 €
- 1 034 760 € / 6,50 € = **159 194 €**

<sup>2</sup> Entre 7 et 15 ans sont nécessaires pour que le surplus de production généré par un investissement couvre la valeur initiale de cet investissement dans les entreprises françaises. La variable de 10 ans correspond au délai nécessaire pour la mise en œuvre d'un projet économique agricole de sa phase de réflexion jusqu'à un fonctionnement économique équilibré.

<sup>3</sup> L'indice est déterminé par le rapport moyen entre investissement et production, sur les 10 dernières années. Éléments extraits de la base de données du RICA (Réseau d'Information Comptable Agricole) des Pays-de-la-Loire. Sur les dix dernières années, le ratio est de 6,51.



# 3 | MESURES DE RÉDUCTION ET DE COMPENSATION

En application du principe « Éviter, Réduire, Compenser » en agriculture, la création du parc d'activités des Chevreuils doit mettre en œuvre des mesures de compensation afin de conforter l'agriculture locale en raison de l'impact induit par le prélèvement en surface agricole.

Par le biais d'un Appel à Manifestations d'Intérêt, Mayenne Communauté a opéré une concertation locale avec la profession agricole au travers des CUMA et des exploitants locaux (non impactés directement par le projet de zone d'activités).

Plusieurs échanges ont été réalisés avec le GAL Haute-Mayenne, Mayenne Communauté, les coopératives locales et la Chambre d'Agriculture de la Mayenne au travers de la direction Proximité.

L'objectif étant d'identifier des potentielles mesures pouvant être financées dans le cadre de la compensation collective agricole.

**Le montant de la compensation collective agricole est estimé à 159 194 €.**

## A- MESURES DE COMPENSATION

### 1. Adaptation des exploitations pour en faire des outils viables et transmissibles – OP Vaubernier

**Projet :** Investissements matériels en vue d'améliorer les conditions de collecte du lait, de valoriser les capacités environnementales des exploitations agricoles par le biais du label bas carbone.

Ce projet est porté par l'OP Vaubernier qui regroupe 140 exploitations.

**Justification du projet :** voir pièce complémentaire en annexe

**Coût estimé :** 53985 euros

**Participation financière de Mayenne Communauté :** 40 488.80 euros

**Temporalité :** 3 ans (2022-2024)

### 2. Etude à la mise en place de nouveaux collectifs de vente

**Projet :** Réalisation d'études pour la mise en œuvre de nouveaux collectifs pour permettre la consolidation et la diversification des débouchés pour les producteurs.

Cette étude sera portée par un collectif de producteurs qui sera prochainement constitué.

**Justification du projet :** voir pièce complémentaire en annexe

**Coût estimé :** 26 750 euros

**Participation financière de Mayenne Communauté :** 20 062.50 euros

**Temporalité :** 3 ans (2022-2024)



### **3. Développer une dynamique pédagogique sur l'activité agricole – collectif de producteurs**

**Projet :** Création d'une maille pédagogique ainsi que l'aménagement d'un lieu d'accueil pour sensibiliser divers public à l'agriculture.

L'objectif étant de familiariser et faire découvrir les pratiques agricoles.

Un collectif d'agriculteurs<sup>4</sup> est à l'initiative de ce projet dans l'attente de la création d'une association

**Justification du projet :** voir pièce complémentaire en annexe

**Coût estimé :** 18 000 euros

**Participation financière de Mayenne Communauté :** 13 500 euros

**Temporalité :** 3 ans (fin 2021-2024)

### **4. Etude de faisabilité sur une mutualisation du transport**

**Projet :** Ce projet a pour but d'optimiser les circuits de livraisons en diminuant les coûts de transports et le temps de transports.

En définitive, ce projet permettrait de développer un système de livraison optimal.

Pour se faire, une étude de faisabilité sera menée pour la création d'une base logistique et la création d'une CUMA. A terme, l'achat d'un véhicule frigorifique et le recrutement d'un chauffeur seront envisagés.

Cette étude sera portée par 4 maraîchers accompagnés par le CIVAM bio 53.

**Justification du projet :** voir pièce complémentaire en annexe

**Coût estimé :** 40 000 euros

**Participation financière de Mayenne Communauté :** 30 000 euros

**Temporalité :** 1 an (2022)

### **5. Etude pour la structuration d'une nouvelle filière pour la diversification des systèmes en polyculture/élevage**

**Projet :** Constituer un groupe local d'agriculteur par la mise en place d'une étude visant à la mise en œuvre d'une nouvelle filière liée à la diversification des systèmes agricoles. En définitive, ce projet aboutirait à la création d'une filière territoriale.

Le CIVAM bio 53, association d'agriculteurs, est porteur de ce projet

**Justification du projet :** voir pièce complémentaire en annexe

**Coût estimé :** 45 000 euros

**Participation financière de Mayenne Communauté :** 33 750 euros

**Temporalité :** 3 ans (fin 2021-2024)

### **6. Créer des collectifs d'échanges pour favoriser les transmissions des fermes durables**

**Projet :** Initier des temps d'échanges entre les futurs cédants et les nouveaux agriculteurs prêts à s'installer. A terme, création d'un emploi pour assurer l'accompagnement des cédants et porteurs de projets en Mayenne.

L'Association de Développement de l'Agriculture Paysanne (ADEARM) est porteuse de ce projet

**Justification du projet :** voir pièce complémentaire en annexe

**Coût estimé :** 32 752 euros

**Participation financière de Mayenne Communauté :** 24 564 euros

**Temporalité :** 1 an

---

<sup>4</sup> composé de : l'EARL Pierre Guihery (Saint Georges Buttavent), le GAEC de l'herbes aux fromages (Saint Fraimbault de Prières ; la ferme des Cabrioles (Contest) et Aurélie Dordoigne (Aron)



## **7. Créer une pépinière « végétal local »**

**Projet :** Organiser une nouvelle filière de production de végétaux adaptés aux sols et au climat du territoire. Il s'agit de mettre en place une pépinière qui consistera à mieux adapter les essences locales aux sols et au climat. Dans un second, un label sur des végétaux locaux pourrait être développé.

Pour mener à bien ce projet, l'EPSMS, association qui accompagne et propose des emplois à des personnes en situation de handicap dans le domaine de l'horticulture et des espaces verts, souhaite à contribuer à l'essor de cette nouvelle filière de production en destination des exploitants agricole du territoire de Mayenne Communauté.

**Justification du projet :** voir pièce complémentaire en annexe

**Coût estimé :** 8 994.4 euros

**Participation financière de Mayenne Communauté :** 6 745.70 euros

**Temporalité :** 1 an



## B – Synthèse financière

Mesures de compensation	Coût du financement
Adaptation des exploitations pour en faire des outils viables et transmissibles – OP Vaubernier	53 985€
Etude à la mise en place de nouveaux collectifs de vente – CIVAM bio 53	26 750€
Développer une dynamique pédagogique sur l'activité agricole – Collectif de producteurs	18 000€
Etude de faisabilité sur une mutualisation du transport – 4 maraichers accompagnés par le CIVAM bio 53	40 000€
Etude pour la structuration d'une nouvelle filière pour la diversification des systèmes en polyculture/élevage – CIVAM bio 53	45 000€
Créer des collectifs d'échanges pour favoriser les transmissions de fermes durables - ADEARM	32 752€
Créer une pépinière « végétal local » - EPSMS La Filousière	8 994,24€
Total	225 481.24€
Participation de Mayenne Communauté	169 111€

## C – CONCLUSION

Nous proposons de faire un bilan de la réalisation de l'ensemble des projets dans un délai de N+3 ans.



## 4| ANNEXE 1 - DÉTERMINATION DU PRODUIT BRUT DU TERRITOIRE DES CANTONS DE MAYENNE EST & OUEST.

SYSTEMES	SURFACE (ha)	SURFACE (%)	PB MOYEN (€/ha)	PB RATIO (€/ha)
Bovin lait - viande	9 106,5	43,3%	2371,03	1027,05
Bovin lait - culture	3 014,0	14,3%	2445,01	350,53
Bovin viande	2 010,1	9,6%	1248,27	119,35
Bovin lait - viande - porc	1 230,5	5,9%	3505,65	205,19
Bovin lait - viande - volaille	721,9	3,4%	3519,03	120,84
Bovin lait - porcs	678,2	3,2%	3449,48	111,28
Bovin lait - volaille	540,3	2,6%	3403,60	87,47
Bovin lait	526,5	2,5%	2786,67	69,79
Bovin viande - hors sol	996,2	4,7%	2748,60	130,25
Culture spécialisée	322,8	1,5%	1050,85	16,14
Équin	264,6	1,3%	3918,00	49,31
Volaille	232,2	1,1%	3923,71	43,34
				<b>2 330,50</b>



## 4| ANNEXE 2 · Détails sur les mesures de compensation collective agricole

### Projets candidats à l'AMI

- Adaptation des exploitations pour en faire des outils viables et transmissibles, Organisation de producteurs Vaubernier
- Etude à la mise en place de nouveaux collectifs de vente, Civam Bio 53
- Développer une dynamique pédagogique sur l'activité agricole, Collectif de producteurs (dans l'attente de la création d'une association)
- Etude de faisabilité sur une mutualisation du transport, 4 maraîchers accompagnés par le Civam bio 53
- Etude pour la diversification de systèmes en polyculture/élevage, Civam bio 53
- Créer des collectifs d'échanges pour favoriser les transmissions de fermes durables, ADEARM
- Créer une pépinière « Végétal Local », EPSMS La Filousière

#### Adaptation des exploitations pour en faire des outils viables et transmissibles, Organisation de producteurs Vaubernier

##### Le porteur de projet :

OP Vaubernier : 140 exploitations adhérentes, soit environ 70% des exploitations de la laiterie dans le rayon d'exploitation de la laiterie (Marigné)

L'OP représente les producteurs dans les relations commerciales avec la laiterie

Durée du projet : 2 ans

Montant de dépenses total : 53 985 €

- Le projet vise le **renouvellement des actifs agricoles** sur le territoire de Mayenne Communauté (nombre de points de collecte de la laiterie passé de 300 à 200 en 10 ans)
- Il s'agit donc de **pérenniser les exploitations** en proposant des outils viables pour la transmission, selon 3 axes de travail :
- **Amélioration des conditions de collecte du lait** (conseil et investissement matériel)
- **Valorisation des capacités environnementales des exploitations** au travers du label bas carbone (diminuer les émissions de GES) par le biais de formations ; information/conseil sur les Prestations pour Services Environnementaux ; travail sur économies d'énergie (ex : pré-refroidisseurs de lait)
- **Communication** pour mettre en valeur ces efforts



## Etude à la mise en place de nouveaux collectifs de vente, Civam Bio 53

### Le porteur de projet :

Civam bio 53 : association des agriculteurs biologiques de la Mayenne, 200 adhérents, existe depuis 30 ans

Accompagnement des producteurs pour améliorer leurs pratiques : performance économique, écologique et sociale

Dès qu'un nouveau collectif de vente sera constitué et en position

Durée du projet : 3 ans (2022-2024)

Montant de dépenses total : 26 750 €

- Circuits courts : opportunité intéressante de consolidation et diversification de débouchés pour les producteurs et demande croissante des consommateurs (offre variée de produits locaux de qualité)
- Mayenne Communauté : marchés, AMAPs, magasins spécialisés, mais peu de mutualisation, d'échange de savoir faire entre ces collectifs de vente; possibilité de diversifier encore les circuits courts avec d'autres points de vente : boutique paysanne, magasin de producteurs, système de paniers précommandés et déposés en points relais...
- Modalités d'actions :
  - organisation de journées d'échanges entre collectifs (échanges de techniques, outils de gestion, communication),
  - étude à la mise en place de nouveaux collectifs de vente, formation des producteurs (prise de décision collective, gestion, voyage d'étude...),
  - accompagnement à la structuration de nouveaux collectifs (appui à la structuration associative, mise en place d'un fonctionnement collectif...),
  - communication auprès des consommateurs (guide « vente directe », lien avec offices de tourisme, cartographie...)

## Développer une dynamique pédagogique sur l'activité agricole,

### Collectif de producteurs

### Les porteurs de projet :

Pierre Guihery (St Georges Buttavent), Jean François Guihery (St Georges Buttavent), GAEC de l'herbe aux fromages (St Froimbault de Prêtres), La Ferme des Cabrioles (Contest), Aurélie Dordogne (Aron)

dans l'attente de la création d'une association réunissant différents acteurs : agriculteurs, enseignants, amapiens, jeunes en formation, retraités de l'agriculture/de l'enseignement...

Durée du projet : 3 ans

Montant de dépenses total : 18 000€

- Objectif : faire de la ferme un support pédagogique pour sensibiliser différents publics à l'activité agricole et ses effets sur son écosystème
- Dans un premier temps : public scolaire, maternelles et primaires, puis personnes âgées, familles, centres sociaux...
- Point d'ancrage du projet : ferme maraîchère de Pierre Guihery, mais le projet se délocalisera sur d'autres fermes
- Sensibilisation sur : éveil des sens (éducation au goût, ateliers cuisine...), biodiversité (faune, flore, eau, sol), du champ à l'assiette (notion de filière, production, transformation, distribution, le coût d'un produit...), le métier de paysan et l'activité de production (quotidien, techniques...)
- Modalités d'actions :
  - création d'une maquette pédagogique qui permettra d'aborder ces différents points sous différentes formes, qui pourra circuler dans les fermes et qui pourrait être utilisée par différents acteurs (producteurs, amapiens, jeunes en formation à Rochefeuille...);
  - aménagement d'un lieu d'accueil et de sanitaires sur la ferme;
  - petite étude pour déterminer le mode de gouvernance le plus pertinent



### Etude de faisabilité sur une mutualisation du transport,

#### 4 maraîchers accompagnés par le Civam bio 53

##### Le porteur de projet :

4 maraîchers, accompagnés par le Civam bio 53 : association des agriculteurs biologiques de la Mayenne, 200 adhérents, existe depuis 30 ans

Accompagnement des producteurs pour améliorer leurs pratiques : performance économique, écologique et sociale

Durée du projet : 1 an (2022)

Montant de dépenses total : 40 000€

- En Mayenne, près d'1/4 des producteurs bio pratiquent la vente directe et parcourent pour cela de nombreux km, les véhicules se croisent ou utilisent les mêmes routes...
- Objectif : optimiser les circuits de livraison pour réduire les coûts et le temps passé par chacun sur les routes + développer un système de livraison optimisé qui permette de réussir l'approvisionnement des cantines et épiceries des communes les plus rurales et éloignées
- Modalités d'actions :
  - étude de faisabilité sur la mise en place d'une base logistique (ZA des Chevreuils?)
  - création d'une CUMA de transport (partenariat avec la FN CUMA)
  - achat d'un véhicule frigo
  - embauche d'un chauffeur

### Etude pour la structuration d'une nouvelle filière pour la diversification des systèmes en polyculture/élevage

#### Civam bio 53

##### Le porteur de projet :

Civam bio 53 : association des agriculteurs biologiques de la Mayenne, 200 adhérents, existe depuis 30 ans

Accompagnement des producteurs pour améliorer leurs pratiques : performance économique, écologique et sociale

Durée du projet : 3 ans (fin 2021-2024)

Montant de dépenses total : 45 000€

- Offre insuffisante sur céréales, légumes secs et frais, huiles bio et locales (forte demande en restauration collective notamment)
- Des producteurs en système polyculture/élevage s'intéressent à la diversification de leur activité par l'introduction de légumes frais de plein champ et légumes secs dans leur rotation
- Le Civam bio propose d'accompagner la réflexion de ces agriculteurs sur la structuration de cette nouvelle filière (production, transformation et commercialisation) : légumes de conservation et légumes secs (lentilles, millet et huile de chanvre)
- Modalités d'actions :
  - constituer un groupe local d'agriculteurs e polyculture-élevage
  - expérimenter la production de légumes frais et secs en adéquation avec la demande locale de la restauration collective dans un premier temps
  - Accompagner une organisation collective de producteurs dans la commercialisation vers la restauration collective (faire coïncider l'offre et la demande pour une juste rémunération des producteurs)
  - in fine, créer une filière territoriale organisée, qui pourra favoriser la transmission des fermes (fermes plus attractives)



**Créer des collectifs  
d'échange  
pour favoriser les  
transmissions de fermes  
durables,  
ADEARM**

**Le porteur de projet :** Association de Développement de l'Emploi Agricole et Rural en Mayenne

Association qui œuvre au développement de l'agriculture paysanne : accompagnement à l'installation/transmission, méthodologie de projet agricole, mise en réseau et intégration territoriale

**Durée du projet :** 1 an

**Montant de dépenses total :** 32 752€

- Fort enjeu à préserver les petites et moyennes fermes mais transmission reste un sujet tabou, repérage des cédants difficile, manque d'anticipation des transmissions... D'où l'échec de beaucoup de transmissions au profit d'agrandissements de fermes voisines
- **Projet :** initier des temps d'échanges entre futurs cédants (à partir de 10 ans avant la retraite) à l'échelle de leur bassin de vie, afin qu'ils élaborent une stratégie de transmission, qu'ils mettent en place les conditions d'une transmission-reprise réussie; favoriser l'interconnaissance entre les cédants, entre pairs dans une approche collective stimulante :
  - Initier des rencontres conviviales entre futurs cédants pour qu'ils se rencontrent, échangent ; constitution de petits groupes de 5/6 cédants par micro territoire
  - Journées de formation sur la stratégie de transmission; identifier ses attentes et les potentiels de sa ferme, préparer son projet de transmission, les étapes, les acteurs clés...
  - Cercles d'échanges entre pairs : échanges plus fluides, dans un climat de confiance; visites mutuelles de fermes, analyse potentiel et éléments à restructurer, organisation de prise de contacts avec potentiels repreneurs
  - Visites collectives des fermes à transmettre à destination des porteurs de projets : faire connaître les fermes à reprendre et mettre en relation cédants et porteurs autrement que dans une relation face à face
- Mayenne Communauté comme territoire pilote, divisé en 4 zones où se démultiplient les différentes actions
- Création d'un emploi à l'ADEARM pour l'accompagnement des cédants/porteurs de projets en Mayenne

**Créer une pépinière  
« Végétal Local »,  
EPSMS La Filousière**

**Le porteur de projet :** EPSMS de la Filousière (Etablissement Public Social et Médico Social), ESAT de la Madeleine

Association qui accompagne et propose un emploi adapté à des personnes en situation de handicap : horticulture, espaces verts, sous-traitance industrielle

**Durée du projet :** 1 an

**Montant de dépenses total :** 8 994,24 €

- EPSMS/ESAT engagé de longue date dans une démarche de responsabilité sociale et environnementale
- ESAT intervient depuis de nombreuses années en plantation de haies bocagères
- **Constat :** présence d'espèces envahissantes se développant au détriment de plantes autochtones
- **Projet :** organiser une nouvelle filière de production de végétaux adaptés aux sols et au climat du territoire, développer des plants labellisés « végétal local » :
  - Pour répondre aux besoins liés à la plantation de haies sur le territoire de Mayenne Communauté
  - Pour compléter l'offre encore faible sur la Mayenne : une seule pépinière labellisée Végétal local
- **Modalités d'actions :** information et visite de pépinières labellisées; formation aux techniques de production; participation au réseau « végétal local »; mise en place de la production (5 essences différentes)



## Analyse par rapport aux attendus

	Objectif ciblé AMI	Caractère collectif	Contribution à l'économie agricole du Territoire	Rayonnement du projet	Lien avec le FAT Route Mayenne
Adaptation des exploitations pour en faire des outils viables et transmissibles, OP Vaubemier	Participer au renouvellement des actifs agricoles	Oui, OP = 140 adhérents, parmi lesquels certains seront accompagnés	Oui, en donnant de la valeur aux fermes pour renouveler les actifs agricoles	Rayon d'exploitation de la lallerie (Marigné) = Mayenne Communauté et au-delà	Favoriser le renouvellement des actifs agricoles
Etude à la mise en place de nouveaux collectifs de vente, Civam bio 53	Favoriser le renforcement des circuits courts	Oui, projet qui vise des collectifs de producteurs	Oui, en facilitant le débouché en circuits courts	Mayenne Communauté	Consolider les opportunités commerciales locales
Etude pour la diversification de systèmes en polyculture/élevage, Civam bio 53	Développer des productions végétales en agroécologie	Oui, plusieurs producteurs déjà intéressés	Oui, en offrant un nouveau débouché	Mayenne Communauté	Inclure à la diversification de la production
Etude de faisabilité sur une mutualisation du transport, 4 maraichers accompagnés par le Civam bio 53	Mettre en place des outils collectifs pour la production et la logistique	Oui, déjà plusieurs maraichers intéressés	Oui, en optimisant les coûts de livraison	Mayenne Communauté et au-delà	Structurer l'approvisionnement/ Simplifier la logistique
Développer une dynamique pédagogique sur l'activité agricole, Collectif Pierre Guilhery, Jean François Guilhery, GAEC de l'herbe aux fromages, La Ferme des Cabrioles, Aurélie Dordogne	Favoriser le renforcement des circuits courts Participer au renouvellement des actifs agricoles	Oui, plusieurs producteurs déjà intéressés	Oui, en valorisant les circuits courts auprès des consommateurs et en redonnant le métier	Mayenne Communauté	Sensibiliser les citoyens consommateurs aux produits locaux et de qualité
Créer des collectifs d'échanges pour favoriser les transmissions de fermes durables, ADEARM	Participer au renouvellement des actifs agricoles	Oui, projet qui vise à minima 40 producteurs	Oui, en facilitant le renouvellement des actifs agricoles	Mayenne Communauté comme territoire pilote	Favoriser le renouvellement des actifs agricoles
Créer une pépinière « Végétal Local », EPSMS La Filouisière	Développer des productions végétales en agroécologie	Oui, l'EPSMS proposera ses services à plusieurs agriculteurs	Oui, en offrant une prestation de qualité aux agriculteurs	Mayenne Communauté et au-delà	Développer des pratiques agroécologiques

## Sollicitations financières

Proposition : financement de l'ensemble des projets à hauteur de 75% des dépenses, et équilibrage sur fonds propres de Mayenne Communauté (159 194 + 9 917)	Dépense Totale	Aide Mayenne Communauté
Adaptation des exploitations pour en faire des outils viables et transmissibles, OP Vaubemier	53 985 €	40 488,80
Etude à la mise en place de nouveaux collectifs de vente, Civam bio 53	26 750 €	20 062,50
Etude pour la diversification de systèmes en polyculture/élevage, Civam bio 53	45 000 €	33 750
Etude de faisabilité sur une mutualisation du transport, 4 maraichers accompagnés par le Civam bio 53	40 000 €	30 000
Développer une dynamique pédagogique sur l'activité agricole, Collectif Pierre Guilhery, Jean François Guilhery, GAEC de l'herbe aux fromages, La Ferme des Cabrioles, Aurélie Dordogne	18 000 €	13 500
Créer des collectifs d'échanges pour favoriser les transmissions de fermes durables, ADEARM	32 752€	24 564
Créer une pépinière « Végétal Local », EPSMS La Filouisière	8 994,24 €	6 745,70
<b>TOTAL</b>	<b>225 481,24</b>	<b>169 111 €</b>





**Siège social**

9 rue André-Brouard  
CS 70510  
49105 ANGERS Cedex 02  
FRANCE

Tél. +33 (0)2 41 18 60 00  
[accueil@pl.chambagri.fr](mailto:accueil@pl.chambagri.fr)

[www.pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr](http://www.pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr)  
[www.pays-de-la-loire.services-proagri.fr](http://www.pays-de-la-loire.services-proagri.fr)  
[www.efea-formation.fr](http://www.efea-formation.fr)

